

Communiqué conclusif de la Commission d'enquête réunie autour de l'Action Biblique France pour juger des accusations portées contre le pasteur Guillaume Bourin.

Après avoir été saisis (8 déc 2022) par des collègues lanceurs d'alerte (eux-mêmes sollicités par plusieurs plaignantes), à propos d'accusations graves portées contre le pasteur Guillaume Bourin, nous avons convenu (déc-jv 2023) de mesures suspensives dans ses fonctions, d'un signalement factuel auprès de la justice et de la création d'une commission d'enquête réunissant des pasteurs proches de Guillaume, membres de l'Action Biblique ou non.

Cette commission d'enquête s'est constituée au fil du temps, avec des amis et collaborateurs de Guillaume en France et au Québec. Elle a aussi bénéficié de l'aide d'hommes et de femmes, qui ont apporté leurs compétences et leur expertise. Nous leur en sommes profondément reconnaissants. La commission avait pour objectif d'évaluer la véracité des accusations portées contre Guillaume et d'en tirer les conséquences à propos de sa qualification ou non, à exercer un ministère pastoral.

Les circonstances très tendues entre Guillaume et les lanceurs d'alerte, dans lesquelles nous avons pris connaissance du dossier, ainsi que les éléments de défense avancés par Guillaume, nous ont d'abord conduits à penser qu'une grande partie des accusations n'était pas fondée. Nous avons ouvert le dossier avec un a priori favorable envers notre collègue et ami Guillaume. Nous avons néanmoins attentivement examiné les éléments d'accusations portés contre lui, ainsi que tous les éléments de défense que lui-même nous a fournis (oralement ou par écrit). Au cours du mois d'avril, après que des communiqués publics ont été publiés par différentes instances évangéliques, de nouvelles plaintes nous sont parvenues, qui ne provenaient pas du groupe initial des lanceurs d'alerte. À la lumière de certaines de ces révélations, nous avons été contraints de changer de point de vue et nous sommes revenus fermement vers Guillaume, qui a finalement reconnu bien plus que ce qu'il nous avait initialement confié.

Ce changement de perspective a permis un rapprochement avec les lanceurs d'alerte et a restauré une écoute fraternelle respectueuse. Ceci nous a conduit à reconnaître que leur démarche initiale était fondée. Nous avons ensuite auditionné systématiquement, et avec beaucoup d'attention, les plaignantes et les témoins qui voulaient bien nous parler. À cette occasion, nous avons pu dire notre regret aux victimes, de n'avoir pas jusque-là, suffisamment exprimé de considération pour leurs témoignages (notamment dans notre communiqué public du mois de mars). Nous leur redisons ici, à nouveau, toute notre compassion pour les souffrances indignes qu'elles ont subies.

Devant l'ampleur prise par le dossier, il nous a fallu circonscrire notre enquête aux années récentes (2018-2023), durant lesquelles nous avons collaboré activement avec Guillaume, cautionné son ministère et travaillé avec lui à plusieurs projets (notamment l'implantation d'une Eglise à Paris). Cette période nous est plus facilement accessible et les informations dont nous disposons sont de première main. Nous nous sommes concentrés sur les plaintes, les témoignages et les éléments de preuve qui nous sont parvenus, ainsi que sur les éléments confessés par Guillaume. L'ensemble des fautes répétées, que nous constatons dans ce cadre, est important. La grande notoriété du ministère numérique de Guillaume, impose que notre conclusion soit publiée ouvertement.

Les fautes que nous avons constatées sont de trois ordres. Tout d'abord, Guillaume a sollicité et entretenu avec plusieurs plaignantes (victimes ou consentantes), de nombreux échanges essentiellement numériques à caractère adultérin, en France ou au Québec. Sur la période pour laquelle nous nous estimons compétents, et sans être en mesure de nous prononcer sur certaines accusations antérieures, ces relations avaient un caractère virtuel et non physique. Ensuite, nous constatons que Guillaume a fait un usage malhonnête et à son profit de l'autorité spirituelle dont il disposait et a ainsi trahi l'état d'esprit de sa charge pastorale (officielle ou non). Enfin, nous regrettons chez Guillaume, durant toutes ces années, l'ambivalence d'une double vie, qui malgré une réelle générosité envers ses amis, l'a conduit à une hypocrisie religieuse intolérable dans l'Eglise de Christ.

Le dramatique constat auquel nous sommes parvenus, nous amène à considérer que Guillaume n'était pas apte au ministère, car il n'était pas dans la situation morale requise (selon 1Tm 3 et Tt 1). Nous concluons qu'il est désormais disqualifié pour tout ministère (ecclésial ou numérique), ce que Guillaume lui-même a reconnu devant nous. Cette nouvelle nous remplit d'une profonde tristesse et révèle un véritable gâchis.

Le recours à un cabinet d'enquête indépendant, que nous avons envisagé pendant un certain temps, n'a pas eu lieu, car les partenariats nécessaires pour que la démarche soit crédible ont fait défaut. De plus, ce recours ne présentait plus d'intérêt, dès lors que nous avons obtenu des éléments probants, nous permettant d'émettre des conclusions relevant du cadre ecclésial, tout en laissant à la justice ce qui pourrait relever du cadre pénal.

L'ampleur et la gravité de cette affaire nous ont pris au dépourvu et nous avons dû apprendre en cheminant. Nous rendons grâce au Seigneur d'avoir exaucé les prières lui demandant de faire la lumière sur cette situation, même si ce que nous avons découvert nous afflige profondément. Nous souhaitons demander pardon à tous ceux à qui nous nous sommes opposés, dans un premier temps, sur le fond de cette affaire : les responsables de l'Eglise Connexion et leurs référents, qui ont été les lanceurs d'alerte, les plaignantes et toutes celles et ceux qui les ont soutenus. Nous regrettons que cette affaire et une partie de nos décisions initiales aient contribué à une fracture dans la communauté évangélique francophone et nous voulons demander pardon à ceux qui en ont été affectés. Nous souhaitons de tout notre cœur, un retour à des relations fraternelles sans ombre.

Au fil de notre cheminement vers la conclusion, Guillaume a tantôt collaboré, tantôt résisté. Nous lui avons demandé à plusieurs reprises de transmettre tous ses ministères numériques à des administrateurs indépendants de lui, mais il a refusé (à ce jour). De ce fait, à notre plus grand regret, nous nous désolidarisons du blog « Le Bon Combat » et des formations « Transmettre », dont nous ne recommandons plus la fréquentation, comme des ressources dignes de confiance, puisque Guillaume en est encore aujourd’hui le principal et seul administrateur et que nous considérons, qu’il n’est pas habilité à exercer un quelconque ministère public.

Nous ne voulons pas oublier de prier pour les proches de Guillaume, pris malgré eux dans cette tempête. Nous voulons aussi continuer de tendre la main à notre frère, pour qu’il emprunte la voie d’une repentance inconditionnelle (Ps 51), seule agréable à notre Dieu.

Nous remercions tous ceux qui nous ont témoigné de la compassion et ont prié, dans l’attente que notre démarche s’achève. Nous avons conscience que notre enquête a mis du temps pour aboutir, mais l’ampleur des faits et nos modestes ressources ne nous ont pas permis d’aller plus vite. Nous voulons encore exprimer nos sincères regrets à celles et ceux que nous aurions blessés par notre attitude et nous prions que Dieu accorde réconfort et restaure toutes celles et tous ceux qui ont souffert de ce scandale. Notre souhait le plus cher est que notre Dieu soit finalement glorifié et que son Eglise en soit bénie.

Le vendredi 30 juin 2023,

la Commission d’enquête,
Frédéric BICAN (Pdt de l’ABF)
Yanick ETHIER
Pascal DENAULT
Matthieu GIRALT
Nathan KIMBI
Doug IRWIN

Nous publions [ici](#), le texte fournit par Guillaume BOURIN (reçu le 3 octobre 2023) comme droit de réponse au communiqué ci-dessus. Les propos tenus par Guillaume n’engagent que lui. Leur publication, par nos soins, ne signifie nullement que nous souscrivions à son raisonnement ou aux détails qu’il évoque.